

COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON DE L'YONNE

COMPTE RENDU DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

du 30 avril 2021

Version 2 du 02 mai 2021

TABLE DES MATIÈRES

TITRE 0 Accueil des membres du Comité d'Administration par visio le 30 avril 2021 du Comité Départemental de Badminton 89	5
0.1 Présences	5
0.1.1 Membres présents par ordre de connexion	5
0.1.2 Membres excusés	5
0.1.3 Membres Absents	5
0.1.4 Membres des clubs ou représentants invités	5
0.2 Vérification du nombre pour la délibération	5
0.2.1 Nombre CA	5
0.2.2 Ouverture de la séance	6
0.2.3 Secrétaire de séance	6
TITRE 1 Organisation du Comité d'Administration du 30 avril 2021 du Comité Départemental de Badminton 89	6
1.1 Rappel de la date et organisation du CA en visio	6
1.2 Rappel de l'outil retenu pour la visio et le lien	6
1.3 Rappel du système de vote à bulletin secret	6
1.4 Problème signalement formulaire google	6
TITRE 2 Ordre du jour du Comité d'Administration du 30 avril 2021 du Comité Départemental de Badminton 89	7
2.1 Approbation du compte rendu du CA 22-01-2021	7
2.2 Vacance du poste de Président	7
2.2.1 Rappel du vote du CA du 25-10-2021	7
2.2.2 Rappel de l'article 16 des statuts	9
2.2.3 Vote pour la proposition de président pour le poste de président	9
2.2.3.1 Candidat au poste de président	9
2.2.3.2 Vote sur le vote lors du CA du 30-04-2021	9
2.2.3.3 Vote le choix du président	9

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : - Email : president@badminton89.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O.: 26.09.1998 n° agrément : 10466

2.3 Vote sur la mise en place d'une AGE	11
2.3.1 Vote sur une AGE	11
2.3.4 Vote sur le complément des représentants comité 89 -> ligue BOFC	11
2.4 Démissions	11
2.4.1 Démission Maxime BUTTURI	11
TITRE 3 Point de situation des dossiers en cours	11
3.1 Correction du Dialogue de gestion 2020 entre la ligue et le comité 89	11
3.2 Formation aux outils et demande de subventions	11
3.3 Subventions ANS	11
3.3.1 Bilan de la subvention 2020	11
3.3.2 Reports d'une action	12
3.3.2.1 Report de l'action A.1.4	12
3.3.2.2 Mandat des demandes ANS	12
3.3.3 Demande de la subventions 2021	12
3.3.4 Construction de la demande 2021	13
3.4 Demande de subventions FDVA	13
3.4.2 Dates du projet	13
3.5 Demande de subventions Conseil Départemental de l'Yonne	13
3.6 Demande de devis auprès d'un professionnel (Commission Haut-Niveau jeune)	14
3.7 Réunion CA ligue BOFC du 09 mars 2021 (en visio)	14
3.8 Réunion AGE CDOS 2021 du 11 mars 2021 (en visio)	14
3.9 webinaires FFBAD du 10 mars 2021 (en visio)	14
3.10 Question sur l'assurance - le JA - les exploitants (ticket poona)	14
3.11 Équipements Sportifs- (ticket poona)	14
3.11.1 Fonction Référent Équipement - Yan CORVELLEC (ticket poona)	14
3.11.2 Procédure du recensement des équipements - Yan CORVELLEC (ticket poona)	14
3.12 Obligations légales et démarches	15
3.12.1 Signature - élus (EMAIL)	15
3.12.2 Signature - élus (Service Public)	15
3.13 Informations subventions Clubs (EMAIL)	15
3.13.1 Communication Subvention FDVA	15
3.13.2 Communication webinaire aides structures	15
3.14 Partenariat et aides aux Clubs (EMAIL)	15
3.15 Questions à la Ministre des Sports (visio)	15
3.16 Webinaire FFBAD - sécuriser sa pratique 18-03-2021 (en visio)	15
TITRE 4 Point des commissions en date du 30-04-2020	16
4.1 La CCOT (commission comité des officiels techniques)	16
4.2 Commission compétition	16
4.2.1 Informations ligue BOFC	16

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : - Email : president@badminton89.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O.: 26.09.1998 n° agrément : 10466

4.2.2 Démission	16
4.2.1 Les règlements 2021-2022	16
4.2.2 Le calendrier	17
4.2.3 Les interclubs	17
4.2.4 Les championnats	18
4.2.5 Les compétitions jeunes	18
4.2.6 Les compétitions adultes	18
4.2.7 Report et vote des décisions	18
4.3 Commission jeunes et accès au haut niveau	19
4.3.1 Le calendrier	19
4.3.2 Les intervenants	19
4.4 Commission formation	19
4.4.1 Les techniciens	19
4.4.2 Les dirigeants des clubs	20
4.4.3 Les bénévoles	20
4.5 Commission développement	20
4.6 Secrétariat	20
4.6.1 Approbation CEC 2020	20
4.6.2 Validation CEC 2020	21
4.6.3 Mise à jour dirigeants	21
4.6.3.1 Mise à jour dirigeants - interne	21
4.6.3.2 Mise à jour sur le Service Public 25-03-2021 (eprocédure)	21
4.6.4 Modification de l'adresse administrative du comité 89 (eprocédure)	21
4.6.5 Création de la fiche de fonctions (secrétaire)	22
4.6.6 Mise en conformité RGPD (registre et fiche de traitement)	22
4.6.7 Mise en ligne d'une page facebook	22
4.7 Trésorier	22
4.7.1 Situation budgétaire 2020-2021	22
4.8 hébergeur OVH	22
4.9 Diagnostic du territoire	23
4.10 Relation avec clubs	23
4.11 Commission communication	23
TITRE 5 Situation COVID	23
5.1 Reprise ?	23
5.2 Relations -> FFBAD -> Ligue -> Comité -> Clubs	23
5.2.1 Comité -> Clubs	23
5.2.2 Ligue -> Comité	23
5.2.3 Ligue -> Comité : griefs	25
5.3 Impact sur nos forces vives ?	25
5.4 Les labellisations	25
5.4.1 Campagne Club Avenir 2021	25

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : - Email : president@badminton89.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O.: 26.09.1998 n° agrément : 10466

5.4.2 Labellisation EFB (école Française de Badminton)	26
TITRE 6 Réunion CA et AG	26
6.1 Date du dernier CA et date AG?	26
6.1.1 Date CA	26
6.1.2 Date AG	26
6.1.3 Le prévisionnel 2021	26
6.1.4 Les statuts	26
TITRE 7 Autres dossiers	27
7.1 AG ELECTIVE DU CDOS89 LE 27/04/2021	27
7.2 Interview Yohan PENEL -> Youtube Orléans (super 100)	27
7.3 Masques en vente	27
7.4 Le projet Fédéral 2021	27

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : - Email : president@badminton89.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O.: 26.09.1998 n° agrément : 10466

TITRE 0 | Accueil des membres du Comité d'Administration par visio le 30 avril 2021 du Comité Départemental de Badminton 89

La connexion a été effectuée par visio via le lien d'accès :

<https://meet.google.com/pkw-cfij-ujo>

0.1 Présences

0.1.1 Membres présents par ordre de connexion

Yan CORVELLEC, Mathieu CLEMENT, Jean-Michel PIERRELEE, Sandrine MANIQUET, Emilie FAURE.

0.1.2 Membres excusés

Maxime BUTTURI (Démissionnaire)

0.1.3 Membres Absents

Eddy PINEL

0.1.4 Membres des clubs ou représentants invités

Thomas HUOT (Héry), Stéphanie FISCHER (Aillant)

0.2 Vérification du nombre pour la délibération

0.2.1 Nombre CA

Le comité d'administration est composé de 6 membres.

Une démission ayant été enregistrée le vendredi 23 avril à 23h02 par email.

5 présents et une absence.

Le CA peut donc se réunir et délibérer valablement.

Le secrétaire informe que selon nos statuts (article 10) le nombre minimum est de 8 et qu'aucun nombre n'est défini au maximum. Au vu des missions, il faudra fixer un nombre afin que nous puissions mieux travailler au mieux.

Le secrétaire rappelle aussi que le RI de la FFBAD précise que l'habilitation du comité peut être retirée si le nombre est inférieur à 5.

Extrait règlement intérieur FFBAD

4.3.3. Si le Conseil d'administration d'un comité ne comprend plus que sept membres élus ou moins, le Secrétaire général de la ligue prend les mesures nécessaires ; si ce nombre descend à moins de cinq membres, l'habilitation du comité peut être retirée.

Emilie FAURE informe que cela n'est pas dans les statuts de la ligue. Yan CORVELLEC rappelle que nos statuts doivent être conformes à la FFBAD et ne peuvent en déroger.

0.2.2 Ouverture de la séance

Ouverture de la séance à 19:03 (Un retard d'Emilie FAURE annoncé par Mathieu CLEMENT).
-> Arrivée d'Emilie FAURE à 19:06

0.2.3 Secrétaire de séance

Yan CORVELLEC ayant organisé et mis en place la réunion est proposé en tant que secrétaire de séance.

Aucun membre du CA ne s'y oppose.

TITRE 1 | Organisation du Comité d'Administration du 30 avril 2021 du Comité Départemental de Badminton 89

1.1 Rappel de la date et organisation du CA en visio

Un email a été envoyé avec un formulaire pour la mise en place du CA en visio le 30 avril 2021 (trente avril deux mille vingt et un) à **19h00**.

La date et l'heure ayant été fixées par réponse aux formulaires

1.2 Rappel de l'outil retenu pour la visio et le lien

L'outil choisi est "MEET" de google qui permet d'inclure de nombreuses personnes sans installer d'outil sur les ordinateurs.

Lien d'accès : <https://meet.google.com/pkw-cfij-ujo>

1.3 Rappel du système de vote à bulletin secret

L'article 15 de nos statuts impose un vote à bulletin secret.

L'application utilisée sera <https://www.adoodle.org/> qui permettra de garder l'anonymat si un membre du CA désire que les décisions soient prises anonymement.

Le secrétaire demande si une personne désire être le vérificateur. Personne ne se propose. Le secrétaire sera la personne retenue pour la vérification.

Pour les autres votes, ils seront à mains levées et annoncés lors de la visio.

1.4 Problème signalement formulaire google

Un formulaire (googleform) a été transmis aux présidents des clubs et au Comité d'Administration et a été signalé, bloquant ainsi les réponses.

Je tenais à préciser ma consternation et mon indignation de ces méthodes dignes d'une mafia.

Si au moins des éléments avaient été remontés justifiant le manquement aux règles.

Une demande de révision a été formulée et le formulaire a été approuvé très rapidement.

Je tiens à rappeler que google garde en mémoire les toutes les traces notamment lorsque les révisions ont été approuvées et cela pourrait se retourner contre les protagonistes.

TITRE 2 | Ordre du jour du Comité d'Administration du 30 avril 2021 du Comité Départemental de Badminton 89

2.1 Approbation du compte rendu du CA 22-01-2021

Suite à l'AGE du 26 février 2021 le PV version 2 du 08 mars a été transmis à l'ensemble des membres du CA ainsi qu'aux Présidents des clubs et des instances ligue et fédération puis mis en ligne sur le site

Le comité d'administration doit approuver le PV en lien ci-dessous.

https://www.badminton89.com/wp-content/uploads/2021/02/Compte_rendu_CA_26-02-2021.pdf

Résolution n°1 Pour l'approbation du CR du 22-01-2021

Nombre de votants : 5 - Nombre de personnes ayant voté : 5

Votants -> Pour : 5 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le CR du 22-01-2021 a été approuvé à l'unanimité.

2.2 Vacance du poste de Président

2.2.1 Rappel du vote du CA du 25-10-2021

Lors du CA du 25 octobre, aucun membre du bureau n'a souhaité prendre la fonction et personne ne s'est proposée lors de l'AGE de janvier.

Mathieu CLÉMENT se propose alors d'exercer provisoirement la fonction de président conformément à l'art.16 de nos statuts.

Le secrétaire demande si d'autres personnes désirent prendre la fonction ? Personne ne se manifeste.

Le comité d'administration passe au vote par voie électronique dont le bilan est intégré en CR.

Résolution n°2 : Vote pour que Mathieu CLÉMENT assure la fonction de Président provisoirement.

Nombre de votants : 5 - Nombre de personnes ayant voté : 5

Votants -> Pour : 5 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le CA a validé à l'unanimité pour que Mathieu CLÉMENT assure la fonction de Président.

Bienvenue au vote anonyme : Proposition d'un président au Comité 89 créé par : Yan CORVELLEC (Secrétaire)

Identifiant du vote c469145e9d3bf4c49995fb5c91fa397f

La question du vote est :

Fonction de président exerce provisoirement

Dans le fuseau horaire (UTC+02:00) Paris avec les changements d'heures été/hiver :

La date et l'heure sont le **Vendredi 30 Avril 2021 at 19h 33min 21s** [Rafraîchir](#)

Le vote a commencé le **Vendredi 30 Avril 2021 at 19h 29min 00s**.

Le créateur du vote a choisi que les résultats soient donnés **dès que tous les votants ont voté ou** après la fin du vote le **Vendredi 30 Avril 2021 at 19h 34min 00s**.

TOUS LES VOTANTS ONT VOTÉ.

Tableau des résultats

Ceci est un vote à un seul choix possible (boutons radio) donc la somme des pourcentages de votes déposés est de 100%.

Choix	Votes	Fraction des 5 formulaires de votes déposés	Fraction des 5 votants
Mathieu CLEMENT	5	100%	100%
Je m'abstiens	0	0%	0%

Taux de participations

Votants	5	100%
Ont voté	5	100%
Attentifs mais n'ont pas voté	0	0%
Inattentifs	0	0%

Merci de noter que le nombre de votant attentifs/inattentifs peut continuer de varier même après la date de fin, si définie. Cela représente seulement le nombre résiduel de participants ayant atteint la page de vote, à temps ou trop tard. Voir la définition plus bas.

Explication détaillée des résultats

Nombre de votes-pour-le-choix **Mathieu CLEMENT** = **5** i.e. 100% des 5 formulaires de votes déposés i.e. 100% des 5 votants au total

Nombre de votes-pour-le-choix **Je m'abstiens** = **0** i.e. 0% des 5 formulaires de votes déposés i.e. 0% des 5 votants au total

nombre de votes/votants = 5/5 i.e. 100%.

Explications détaillées de la participation

Distribution des 5 votants

= 5 votant(s), représentant 100% des votants, **ont voté**

+ 0 votant(s) attentifs, représentant 0% des votants, **n'ont pas voté**

+ 0 votant(s), représentant 0% des votants, ne sont **pas attentifs** à ce vote en cours.

Un votant est considéré comme **attentif** au vote si elle ou il s'est connecté(e) à la page de vote, en cliquant le lien de vote dans l'email reçu. Ce participant n'a pas encore voté.

Par définition un votant **inattentif** n'a pas cliqué ce lien, peut-être parce qu'elle ou il n'a pas lu l'email ou n'a pas voulu participer.

Tableau des choix possibles (pour référence)

Pour information ceci est un vote à choix unique, avec des boutons radios. Les votants ont été mécaniquement obligés de sélectionner **un et un seul choix**:

Test	Choice
☒	Mathieu CLEMENT
☐	Je m'abstiens

Siège social : Maison des sports 10 Avenue de la 1^{re} Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : - Email : president@badminton89.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O.: 26.09.1998 n° agrément : 10466

2.2.2 Rappel de l'article 16 des statuts

[...]En cas de

vacance du poste de président pour quelque cause que ce soit, ses fonctions sont exercées provisoirement par un membre du bureau élu au scrutin secret par le conseil d'administration.[..]

2.2.3 Vote pour la proposition de président pour le poste de président

2.2.3.1 Candidat au poste de président

Mathieu CLEMENT se propose d'être Président à la prochaine AG

Le secrétaire propose que le vote sur la proposition d'un président pour la prochaine AG soit effectué permettant de préparer les clubs et représentants des clubs.

Le comité d'administration

2.2.3.2 Vote sur le vote lors du CA du 30-04-2021

Résolution n°3 : Vote sur la proposition de proposer un président pour la prochaine AG lors du CA du 30-04-2021.

Nombre de votants : 5 - Nombre de personnes ayant voté : 5

Votants -> Pour : 5 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le CA a validé à l'unanimité pour que le vote est lieu lors du CA du 30-04-2021

2.2.3.3 Vote le choix du président

Résolution n°4 : Vote du Président qui sera proposé à la prochaine AG.

Nombre de votants : 5 - Nombre de personnes ayant voté : 5

Votants -> Pour : 5 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le CA a voté à l'unanimité pour que Mathieu CLÉMENT soit proposé Président à la prochaine AG. Il assurera la fonction de Président comme voté en résolution 2.

Bienvenue au vote anonyme : Vote pour la présidence du comité 89 pour l'AGE

créé par : **Corvellec Yan**

Identifiant du vote 6bdf6ee960da43140d440e570f534a61

La question du vote est :

Mathieu Clément

Dans le fuseau horaire avec les changements d'heures été/hiver :

La date et l'heure sont le **Vendredi 30 Avril 2021 at 19h 40min 22s** [Rafraîchir](#)

Le vote a commencé le Vendredi 30 Avril 2021 at 19h 36min 00s. C'était il y a 4 minutes 22 s.

Le vote s'est **terminé** le **Vendredi 30 Avril 2021 at 19h 40min 00s**. C'était il y a **22 secondes**.

TOUS LES VOTANTS ONT VOTÉ.

Tableau des résultats

Ceci est un vote à un seul choix possible (boutons radio) donc la somme des pourcentages de votes déposés est de 100%.

Choix	Votes	Fraction des 5 formulaires de votes déposés	Fraction des 5 votants
Pour	5	100%	100%
Abstention	0	0%	0%

Taux de participations

Votants	5	100%
Ont voté	5	100%
Attentifs mais n'ont pas voté	0	0%
Inattentifs	0	0%

Merci de noter que le nombre de votant attentifs/inattentifs peut continuer de varier même après la date de fin, si définie. Cela représente seulement le nombre résiduel de participants ayant atteint la page de vote, à temps ou trop tard. Voir la définition plus bas.

Explication détaillée des résultats

Nombre de votes-pour-le-choix **Pour** = **5** i.e. 100% des **5** formulaires de votes déposés i.e. 100% des **5** votants au total

Nombre de votes-pour-le-choix **Abstention** = **0** i.e. 0% des **5** formulaires de votes déposés i.e. 0% des **5** votants au total

nombre de votes/votants = **5/5** i.e. 100%.

Explications détaillées de la participation

Distribution des **5** votants

= **5** votant(s), représentant 100% des votants, **ont voté**

+ **0** votant(s) attentifs, représentant 0% des votants, **n'ont pas voté**

+ **0** votant(s), représentant 0% des votants, ne sont **pas attentifs** à ce vote en cours.

Un votant est considéré comme **attentif** au vote si elle ou il s'est connecté(e) à la page de vote, en cliquant le lien de vote dans l'email reçu. Ce participant n'a pas encore voté.

Par définition un votant **inattentif** n'a pas cliqué ce lien, peut-être parce qu'elle ou il n'a pas lu l'email ou n'a pas voulu participer.

Tableau des choix possibles (pour référence)

Pour information ceci est un vote à choix unique, avec des boutons radios. Les votants ont été mécaniquement obligés de sélectionner **un et un seul choix**:

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : - Email : president@badminton89.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

2.3 Vote sur la mise en place d'une AGE

La vacance du poste de président est donc comblée jusqu'à la prochaine AG. Cependant, il convient que l'assemblée générale puisse voter le président pour la fin du mandat. Une AGE peut donc être mise en place selon les délais définis dans les statuts.

2.3.1 Vote sur une AGE

Le secrétaire propose qu'une AGE soit mise en place au plus tôt le 21 mai soit dans 3 semaines afin que la fonction soit officiellement validée par les représentants des clubs. Une discussion s'engage et chacun à l'occasion de s'exprimer. Il en résulte que la fonction étant exercée provisoirement, aucune urgence ne l'impose. La proposition du secrétaire est rejetée.

2.3.4 Vote sur le complément des représentants comité 89 -> ligue BOFC

Les 4 représentants élus en septembre représenteront le comité à l'AG de la ligue qui doit se tenir avant fin juin 2021 puisque les comptes sont clos le 31 décembre 2020. Le comité dispose de 5 représentants, il faut donc compléter le nombre de représentants afin que les Icaunais puissent s'engager dans les décisions fédérales. Le sujet sera reporté puisque l'AGE a été rejetée.

2.4 Démissions

2.4.1 Démission Maxime BUTTURI

Maxime BUTTURI nous a informé par email le vendredi 23 avril à 23h02 de sa démission du comité d'administration. Les membres présents du comité d'administration prennent acte à l'unanimité de sa démission.

TITRE 3 | Point de situation des dossiers en cours

3.1 Correction du Dialogue de gestion 2020 entre la ligue et le comité 89

L'affaire a été traitée par Jean-Michel PIERRELEE

Le dossier a été révisé avec un complément de 60 € sur la saison 2019-2020. Mathieu CLEMENT demande quand et la prochaine demande de dialogue de gestion (2021). Mathieu informe le CA qu'il envoie un email à Axel LESAGE agent de développement de la ligue dès ce soir.

3.2 Formation aux outils et demande de subventions

L'affaire a été traitée par Yan CORVELLEC

Deux élus du comité 89 ont suivi la formation en visio effectuée par Yan CORVELLEC. Jean-Michel PIERRELEE s'était inscrit puis Mathieu CLÉMENT ayant repris le dossier des subventions FDVA et ANS a désiré suivre la formation. Yan CORVELLEC précise qu'en termes d'optimisation du temps des bénévoles, il est préférable de mutualiser ces formations pour ne pas épuiser les bénévoles.

3.3 Subventions ANS

3.3.1 Bilan de la subvention 2020

L'affaire a été traitée par Yan CORVELLEC par email.

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : - Email : president@badminton89.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O. : 26.09.1998 n° agrément : 10466

11 / 27

Le bilan de l'action A.3.1 pour 500 € correspond aux stages d'initiation effectués les week-ends pour les jeunes néophytes en ZRR.
Le bilan de l'action A.5.1 pour 500 € correspondant aux actions destinées aux femmes.
Un report de l'action A.1.4 lié aux IC jeunes et aux proxi pour la somme de 1 000 €
Le comité d'administration doit se positionner sur le report de cette action ou son annulation

3.3.2 Reports d'une action

3.3.2.1 Report de l'action A.1.4

Vote du report de l'action A.1.4 lié aux IC jeunes et proxi pour la somme de 1 000 €
Le CA doit se positionner sur le report de l'action de la subvention ANS 2020 (FFBAD) qui n'a pas été effectuée suite aux problèmes de la COVID 19.

Résolution n°5 : Vote pour le report en 2021 de l'action A.1.4 de l'ANS 2020

Nombre de votants : 5 - Nombre de personnes ayant voté : 5

Votants -> Pour : 5 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le CA a voté à l'unanimité le report en 2021 de l'action A.1.4 de l'ANS 2020.

3.3.2.2 Mandat des demandes ANS

Vote pour que Mathieu CLÉMENT est mandat concernant les demandes de subventions

Résolution n°6 : Vote pour donner mandat à Mathieu CLÉMENT

Nombre de votants : 5 - Nombre de personnes ayant voté : 5

Votants -> Pour : 5 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le CA a voté à l'unanimité de donner mandat à Mathieu CLÉMENT pour toutes actions concernant les demandes de subventions.

3.3.3 Demande de la subventions 2021

L'affaire a été traitée par Mathieu CLEMENT

Le Comité 89 doit-il être tête de réseau des clubs ?

La question posée au CA le mercredi 07 avril 2021 est présentée par Mathieu CLÉMENT avec les solutions. Cependant elle ne peut être mise en place dans l'état actuel cette année.

Il faudra informer les clubs et effectuer préalablement des réunions.

Sur le sujet des subventions, le secrétaire informe qu'une réunion a eu lieu le 08 avril 2021 en visio afin de définir les orientations Ministérielles, ANS, FFBAD, BOFC, CODEP 89.

Elle précise le soutien en priorité aux structures employeuses des ligues, des comités, et des clubs.

Une présentation des actions de l'ANS 2021 est faite par Mathieu (voir ci-dessous) et une validation par est faite par le CA.

Les informations et les documents sont sur le site fédéral ->

<http://www.ffbad.org/actus-22/2021/lancement-de-la-campagne-ans-2021>

Listing des projets présentés par Mathieu:

Actions en faveur des licences féminines :

Réduction pour le public féminin. Les clubs présents donnent un avis positif

Le comité d'administration est "d'accord". Cependant Yan CORVELLEC rappelle qu'une licence doit être payée intégralement et ne peut faire l'objet d'une réduction.

Il conviendra donc de faire une aide ou subvention aux clubs selon le nombre de féminines.

Jean-Michel dit qu'il faudra préciser les modalités par la suite.

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : - Email : president@badminton89.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O. : 26.09.1998 n° agrément : 10466

12 /27

4 journées promobad :

Gratuité

Formulaire d'inscription créé par le comité

Cadeaux de bienvenue

Subventions aux clubs

Journée des dirigeants :

Mise en place d'une journée dirigeant en compétition loisirs avec mise en place d'une réunion.

Jean-Michel précise que les idées du projet sont novatrices et le félicite pour le temps passé. Yan précise qu'au bilan, ce n'est pas seulement du temps sur le projet, mais aussi sur la lecture du diagnostic de 2017 mis à jour chaque année et du projet 2019-2022 effectué pour la subvention 2020.

Mathieu précise qu'en effet, il s'est entièrement appuyé sur ces éléments et qu'il est nécessaire qu'il s'intègre dans le projet de la fédération et de la ligue qui malheureusement est en construction.

Résolution n°7 : Vote pour valider le projet et actions ANS 2021

Nombre de votants : 5 - Nombre de personnes ayant voté : 5

Votants -> Pour : 5 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le CA a voté à l'unanimité le projet et actions proposé par Mathieu CLÉMENT pour l'ANS 2021.

3.3.4 Construction de la demande 2021

L'affaire a été traitée par Mathieu CLÉMENT

Il rappelle que la demande sera transmise via le compte association.

Date limite le 10 mai 2021 - 10h00

3.4 Demande de subventions FDVA

L'affaire a été traitée par Mathieu CLÉMENT

Mathieu a transmis au CA le projet et quelques élus ont répondu.

Le dossier a été téléversé le 31 mars 2021 et les élus du comité d'administration ont été informés le même jour à 21h21.

Les membres du comité d'administration prennent acte des difficultés et du temps passé.

3.4.2 Dates du projet

Pour le projet des journées promotionnelles sous forme de stage d'initiation et de rencontre non-officielle, il conviendra de définir des dates pour que les journées soient intégrées dans la demande de subvention 2021.

Yan précise que les dates doivent être la période entre janvier 2021 et mi juin 2022.

Cependant d'autres dates dans le calendrier peuvent être mises en place en juillet et août et pourront être intégrées dans la demande de subvention 2022.

Il est donc important qu'un calendrier soit mis en place en amont et approuvé par le CA.

3.5 Demande de subventions Conseil Départemental de l'Yonne

L'affaire a été traitée par Jean-Michel PIERRELEE

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : - Email : president@badminton89.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O. : 26.09.1998 n° agrément : 10466

Jean-Michel PIERRELEE a transmis le dossier au Conseil Départemental de l'Yonne. Il a reçu un retour négatif sur la demande. Le Trésorier a demandé la raison et un retour a été effectué, informant que les structures ayant une trésorerie saine n'ont pas été retenues. Les membres du comité d'administration prennent acte des difficultés et du temps passé.

3.6 Demande de devis auprès d'un professionnel (Commission Haut-Niveau jeune)

L'affaire est traitée par Mathieu CLÉMENT.

Le dossier n'a pas encore été traité et sera vu ultérieurement.

3.7 Réunion CA ligue BOFC du 09 mars 2021 (en visio)

L'affaire a été traitée par Jean-Michel PIERRELEE

Jean-Michel a participé à la réunion et en informe le CA. Il précise à Emilie en tant que représentante ligue que cela est intéressant. Elle le fera remonter à la ligue.

3.8 Réunion AGE CDOS 2021 du 11 mars 2021 (en visio)

L'affaire a été traitée par Yan CORVELLEC

Yan a participé au vote qui n'était qu'une décision régalienne imposée par le CNOSF.

3.9 webinaires FFBAD du 10 mars 2021 (en visio)

L'affaire a été traitée par Yan CORVELLEC

Yan a informé les clubs et le CA des webinaires concernant les aides et actions des associations suite aux conséquences de la COVID-19.

Après retour des élus et président de clubs présents, il est le seul à y avoir participé.

3.10 Question sur l'assurance - le JA - les exploitants (ticket poona)

L'affaire a été traitée par Yan CORVELLEC

Des tickets ont été ouverts auprès de la fédération afin d'obtenir des réponses officielles. Les réponses ont été effectuées par le juriste de la FFBAD.

Nous sommes bien dans l'obligation d'avoir un JA pour les ICD et toutes compétitions officielles hors promobad.

Il précise en outre les responsabilités et que contrairement aux réponses remontées par la CRI, ce sont bien les organisateurs qui seront responsables et non la ligue et la fédération qui autorisent les compétitions via "poona".

De plus, en cas de délégation à un club, la responsabilité est partagée.

3.11 Équipements Sportifs- (ticket poona)

3.11.1 Fonction Référent Équipement - Yan CORVELLEC (ticket poona)

L'affaire a été traitée par Yan CORVELLEC

Après 3 relances pour un que la fonction soit remise. Un ticket a été ouvert avant une action juridique. Une notification de "poona" a été reçue le lundi 22 mars 2021 à 14h55 précisant que la fonction a été rétablie.

3.11.2 Procédure du recensement des équipements - Yan CORVELLEC (ticket poona)

L'affaire a été traitée par Yan CORVELLEC

Suite aux échanges téléphoniques en décembre 2020, un email a été envoyé le 03 avril 2021 au référent national de la FFBAD car dans le guide du badminton les textes "09. Équipement" sont absents.

Une réponse a été reçue par email le lundi 12 avril de Nicolas GALTIER (CTN) précisant qu'aucun changement sur les procédures n'a été opéré. Cependant aucune information n'a été fournie sur l'absence du règlement (09. Équipement) dans le guide du badminton

3.12 Obligations légales et démarches

3.12.1 Signature - élus (EMAIL)

L'affaire a été traitée par Yan CORVELLEC

Le secrétaire rappelle que la signature dans l'email est importante car elle permet de reconnaître la fonction. Elle couvre aussi les élus concernant les règles du RGPD.

3.12.2 Signature - élus (Service Public)

L'affaire a été traitée par Yan CORVELLEC

Le secrétaire rappelle que désormais deux (2) signatures sont nécessaires lors de dépôts de document et ou d'un changement d'ordre administratif.

3.13 Informations subventions Clubs (EMAIL)

3.13.1 Communication Subvention FDVA

L'affaire a été traitée par Yan CORVELLEC

Toutes les informations ont été transmises aux clubs et aux élus.

3.13.2 Communication webinaire aides structures

L'affaire a été traitée par Yan CORVELLEC

Un webinaire a été mis en place par formabad et un email a été transmis le 26 mars 2021 aux clubs et aux élus Codep89.

3.14 Partenariat et aides aux Clubs (EMAIL)

L'affaire a été traitée par Yan CORVELLEC

Le secrétaire a reçu une proposition par un équipementier par voie téléphonique.

Un email a été transmis à d'autres équipementiers (+2bad, Trinisport et SPORTARTICLE) afin que le comité d'administration puisse se positionner.

Seule la proposition de LARDESORT-Sénart a été reçue.

Le CA ne s'est pas positionné pour acter un partenariat.

3.15 Questions à la Ministre des Sports (visio)

L'affaire a été traitée par Yan CORVELLEC

Lors de la visio, la ministre des sports a répondu aux questions posées concernant la reprise et les difficultés qu'auront des associations, fédération etc...

Un email a été envoyé aux clubs et au CA.

Le secrétaire qu'une reprise en 4 étapes a été annoncée mais que l'information a été transmise sur les réseaux sociaux n'est pas officielle.

Il précise aussi que lors de l'AG de la FFBAD, il a été annoncé que le masque pourrait être imposé et que le protocole badminton a été transmis au ministère des sports.

3.16 Webinaire FFBAD - sécuriser sa pratique 18-03-2021 (en visio)

L'affaire a été traitée par Yan CORVELLEC

L'information a été transmise aux clubs et au CA par email.

Le secrétaire enverra le lien youtube des webinaires aux CA et présidents des clubs. Il sera partagé aussi sur le facebook du comité 89.

TITRE 4 | Point des commissions en date du 30-04-2020

4.1 La CCOT (commission comité des officiels techniques)

Un bilan sur le suivi des OTs a été envoyé à la CLOT, et une demande urgente de formation a été transmise à la ligue et à la fédération. A ce jour la CCOT n'a reçu aucun retour et aucun contact avec la CLOT n'a pu avoir lieu.

La question a été posée par facebook à la ligue et Olivier NOUVELOT trésorier de la ligue informant que la ligue est à l'écoute des comités.

Une précision sur nos besoins a été précisée lors de la conversation facebook..

La Présidente de Aillant sur Tholon(Stéphanie FISHER) précise que sa fille arbitre ligue accrédité n'a pu bénéficier des points du bac conformément aux textes. Les conséquences ont été une perte de mention pour 1 point ce qui pourrait avoir une incidence post bac. Elle précise aussi que les relations au niveau UNSS semblent compliquées.

Le secrétaire précise que les règles ont changé en 2020 année et qu'en 2019 elles n'ont pas été appliquées sur l'Yonne au vu du manque de lien entre les organismes.

Il est important que la commission de la ligue puisse lancer les démarches au niveau niveau. De notre côté, le secrétaire a envoyé des emails aux organismes ayant une convention avec la FFBAD (UNSS, USEP, FNSU) pour voir ce qui est possible de faire.

Il a laissé un message au directeur SD UNSS de l'Yonne mais n'a eu aucun retour à ce jour.

4.2 Commission compétition

4.2.1 Informations ligue BOFC

Une information de la ligue a été transmise sur la possibilité d'organiser les Championnats régionaux jeunes avant le 31 Août 2021.

Une autre Information de la ligue sur les interclubs mais la fédération ne devrait pas prendre de décision avant le 31 mai 2021. La question sera quelles sont les répercussions des ICR - et quid des ICD ?

Le secrétaire demande à Emilie FAURE si elle a des informations au niveau de la ligue. Elle informe qu'un report est prévu le week-end du 11 novembre 2021 pour le championnat jeunes et vétérans qui se déroulera sur 4 jours.

Le secrétaire demande si des critères de sélection ont été définis. Emilie informe qu'aucune décision n'a encore été prise.

4.2.2 Démission

Démission de Maxime BUTTURI en tant qu'adjoint de la sous commission interclubs. Le Comité d'administration prend acte de la décision.

4.2.1 Les règlements 2021-2022

La responsable de la commission est Emilie FAURE

Présentation des règlements pour la saison 2021-2022 pour validation à l'AG.

Emilie informe ne pas encore avoir travaillé sur le sujet et informe reporter le dossier ultérieurement.

Chacun à l'occasion de s'exprimer sur l'intérêt de valider les règlements en amont et à l'AG.

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : - Email : president@badminton89.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O.: 26.09.1998 n° agrément : 10466

Le secrétaire précise qu'une lecture du règlement ICD par les clubs et les capitaines serait bien avant une présentation au CA. Le règlement comporte de nombreuses anomalies et devrait être revu. Il précise que nos règlements ne doivent pas déroger aux autres règlements comme le RGC et le règlement des ICN et ICR.

Mathieu demande ou peut-on récupérer ces règlements. Le secrétaire enverra les liens du site de la fédération.

Le CA propose que les règlements soient approuvés électroniquement avec les budgets et le calendrier avec l'AGO.

4.2.2 Le calendrier

Le secrétaire demande si les commissions ont préparé leur calendrier pour la saison sportive 2021-2022.

Emilie FAURE informe que l'on doit attendre celui de la fédération et de la ligue.

Yan CORVELLEC rappelle que les 3 années précédentes, le calendrier mis en place ne convenait à personne notamment pour les actions de la ligue et de la fédération. Aussi le comité 89 n'a nul besoin d'attendre les calendriers des autres instances et que si des ajustements doivent être mises en place elles seront mineurs.

Il précise aussi que globalement d'une année à l'autre les choses ne bougent pas énormément et qu'il avait mis en place un rétroplanning qu'il enverra au CA.

Elaboration calendrier saison 2021-2022 pour présentation à l'AG

- Proposition des dates des compétitions et organisation de compétitions non-officielles ?
- Les autorisations de compétitions, les délégations, les responsabilités, le(s) GEO, le(s) JA.
- Les interclubs et les capitaines d'équipe. (Le règlement interclubs).

Le secrétaire rappelle que les actions de l'ensemble des commissions doivent être intégrées telles que le DAD pour les jeunes, les actions haut niveau et les formations.

Le dossier est reporté ultérieurement.

4.2.3 Les interclubs

En l'absence du sous responsable Eddy PINEL, le dossier revient à la responsable Emilie FAURE
Emilie FAURE demande si quelqu'un a des nouvelles d'Eddy ?

Yan précise qu'il l'a eu au téléphone et que son changement professionnel ne lui permet plus la même disponibilité. Cela risque aussi d'impacter le club d'Avallon.

Concernant le règlement interclubs Emilie FAURE pense que ce n'est pas urgent. Yan précise que les règlements doivent être validés en AG car cela permet d'informer les clubs des services que proposent le comité et à quels coûts. Il permet aussi de mieux comprendre à quoi sert le comité.

Le secrétaire a listé les différents sujets en amont.

Le règlement saison 2021-2022 devra être validé à l'AG afin d'envoyer les inscriptions des ICD en septembre 2021.

- Faut-il une refonte ? Le sujet a été évoqué en amont par Bastien DELAGNEAU et EDDY PINEL
- Diagnostic des clubs sur les compétiteurs, nombre et niveau ? Il faudra le faire.
- Clubs qualifiés ICR - Règlement - Obligations ? En attente de la CRI.
- Problème JA -> L'art 2.7 du RGC impose un JA le RP ne pouvant contrevenir au RGC. La question a été posée à la fédération -> pas de réponse à ce jour.

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : - Email : president@badminton89.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O. : 26.09.1998 n° agrément : 10466

Le secrétaire propose de faire valider le règlement par la commission règlement de la FFBAD permettant d'autoriser l'absence de JA.

Le dossier est reporté ultérieurement.

4.2.4 Les championnats

Suite de la démission de Maxime BUTTURI, le dossier revient à la responsable Emilie FAURE

Le secrétaire a listé les différents sujets en amont.

Règlement du championnat jeunes et adultes

Qualifications régionales

Catégorie

Relance et dynamique, coûts inscriptions

Report ou annulation des championnats 2021 adultes et jeunes ?

Le dossier est reporté ultérieurement.

4.2.5 Les compétitions jeunes

Emilie FAURE est chargée du dossier.

Le secrétaire a listé les différents sujets en amont.

Types de compétition sur la saison 2021-2022

Promobad, Proxibad, RDJ, CDJ, TDJ

Règlements des compétitions.

Relance et dynamique et impact JA, coûts inscriptions (en attente)

Le dossier est reporté ultérieurement.

Emilie demande quid des règlements, Yan informe que les règlements ont déjà été revu, il y a 2 ans et que seul un contrôle vis à vis du RGC est nécessaire. Il enverra les accès aux documents au CA.

4.2.6 Les compétitions adultes

Emilie FAURE est chargée du dossier.

Yan CORVELLEC précise que le "proxi" est un promobad que pour une meilleure compréhension, il a été différencié les "promobad" qui sont destinés au niveau interne afin de découvrir la compétition alors que les "proxi" concerne la rencontre entre deux clubs de proximités.

Le secrétaire a listé les différents sujets en amont.

Types de compétition sur la saison 2021-2022

"Promobad", "Proxibad"

Règlements des compétitions, qui ?

Relance et dynamique et impact JA, coûts inscriptions

Le dossier est reporté ultérieurement.

4.2.7 Report et vote des décisions

Le comité d'administration devra approuver en amont avant l'AG le calendrier, les règlements et les comptes.

Il est proposé de faire un vote électronique afin d'approuver tous les éléments.

Résolution n°8 : Décision pour l'approbation par voie électronique du calendrier, des règlements, des comptes annuels

Nombre de votants : 5 - Nombre de personnes ayant voté : 5

Votants -> Pour : 5 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le CA a voté à l'unanimité l'approbation par voie électronique 1 semaine avant l'AG du calendrier, des règlements, des comptes annuels.

4.3 Commission jeunes et accès au haut niveau

Mathieu CLÉMENT est chargé des dossiers.

4.3.1 Le calendrier

Actuellement aucun événement n'a été prévu.

Le secrétaire a listé les différents sujets à prévoir en amont.

Elaboration du calendrier de la saison 2021-2022 pour la présentation à l'AG

Date du dispositif avenir départemental ?

Type de stages retenus ? catégorie d'âge ?

Le dossier est reporté ultérieurement.

4.3.2 Les intervenants

Le secrétaire demande si les devis demandés en octobre peuvent être présentés.

Mathieu annonce ne pas avoir pu traiter le sujet.

Le secrétaire a listé les différents éléments à prévoir.

Les intervenants professionnels possibles :

Noms, coûts, qualifications, carte pro, siren, assurance, statuts (extérieurs, employés)

Les intervenants bénévoles possibles :

Recensements, Noms, coûts (frais de déplacement), qualifications, prise en charge formation?

Le dossier est reporté ultérieurement.

4.4 Commission formation

Yan CORVELLEC est chargé des dossiers.

Yan CORVELLEC responsable de la commission informe le comité d'administration que Maxime avait pris en main le dossier en début de mandature.

Il a ainsi contacté les clubs et fait remonter des informations à la ligue mais qu'aucune information ne lui a été remontée.

4.4.1 Les techniciens

Les formations des techniciens sont sous gestion de la ligue qui a la délégation de "formabad".

Lors d'un échange téléphonique, seul le club de Villeneuve lui a fait une demande pour une formation MODEF au profit d'une personne Elle sera peut-être intéressée pour le niveau supérieur (AB).

Le dossier est en attente de retour et de ce fait reporté.

4.4.2 Les dirigeants des clubs

Situation de la formation des dirigeants ?

La question a été posée via facebook à la ligue et Olivier NOUVELOT trésorier de la ligue a répondu que la ligue est à l'écoute des comités. Une précision sur nos besoins a été indiquée.

Le dossier est en attente de retour et de ce fait reporté.

4.4.3 Les bénévoles

Situation de la formation des bénévoles des clubs ?

Mise en place, Ligue ? Comité ?

Aucune information sur le sujet

Le dossier est reporté.

4.5 Commission développement

Situation du projet évoqué et des axes proposés par Jean-Michel PIERRELEE le 26 février 2021.

Le secrétaire informe le CA de la situation des fiches de tâche par commission afin de permettre une pérennité des actions du comité par les acteurs élus et bénévoles du comité. (info au CA du 26-02-2021)

Le secrétaire précise au CA que les fiches de tâches permettent aux licenciés de connaître les missions de chaque commission du comité 89 et de pouvoir plus facilement les impliquer.

Il donne l'exemple de certains élus de clubs qui ont cessé leur fonctions n'ayant pas été drivé car ne connaissant pas les missions qui leur étaient dévolues.

Chacun à l'occasion de s'exprimer sur le sujet et les certaines commissions commenceront par faire leur fiche de tâche.

Le dossier est reporté ultérieurement selon les fiches qui seront réalisées

4.6 Secrétariat

4.6.1 Approbation CEC 2020

L'affaire été gérée par Yan CORVELLEC.

Approbation par le CA des heures des bénévoles pour l'année 2020 (date limite le 30 juin 2021)

Le CA approuve les heures du CEC, cependant Emilie FAURE, informe que les heures de la saison passée n'ont pas été validées sur son compte formation dont le lien est ci-dessous.

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/>

Jean-Michel précise l'intérêt au niveau comptabilité de les demander, car les heures valorise le bénévolat et rentre dans le bilan comptable ce qui permet d'être vendeur auprès des mairies et autres.

Yan détaille les deux éléments que sont le CEC qui permet à la fois l'obtention d'une somme d'argent pour la formation sur son CPF à condition à minima d'avoir 100 hrs au sein d'une seule association. Pour obtenir le maximum d'aide c'est-à-dire avec 240 hrs, il est possible de les compléter sur d'autres associations.

Yan rappelle le processus qui est que :

- 1 - Le comité valide les heures des bénévoles en CA qui ont été demandées, (avant fin juin)
- 2 - Les responsables CEC identifiés valident les heures via la plateforme du "compteasso". (avant fin décembre)
- 3 - Les heures sont transformés en points puis € sur le compte CPF.

Les heures des bénévoles sont ainsi intégrées dans le bilan comptable et des justificatifs individuels doivent être produits afin de faire le lien entre les heures CEC et le bilan annuel en cas de contrôle des impôts.

4.6.2 Validation CEC 2020

L'affaire a été gérée par Yan CORVELLEC.

2 personnes ont été validées. Les autres bénévoles ?

Yan CORVELLEC et Jean Michel PIERRELEE pour 2020. La demande excel des heures Emilie FAURE n'ont pas pu être validées car ces dernières n'apparaissent pas sur "lecompteasso". Emilie informe que ces heures ont été demandées comme pour Ancy dont elle a elle-même validé les éléments.

Yan précise qu'elle a dû louper une étape car aucune information n'est apparue. Il vérifiera les éléments et remontera les informations au Comité d'Administration.

4.6.3 Mise à jour dirigeants

L'affaire a été gérée par Yan CORVELLEC.

4.6.3.1 Mise à jour dirigeants - interne

Réglementairement, les informations de chaque dirigeant doivent être fournies individuellement par la personne concernée.

Les données personnelles récupérées doivent être traitées en respectant le RGPD et ainsi être inscrites dans une fiche de traitement définissant les délais de conservation et l'utilisation.

En aucun cas les dirigeants devraient exporter les données via "poona" sans l'autorisation de la FFBAD.

Ainsi le secrétaire a utilisé un formulaire "googleform" et constitué une fiche de traitement.

4.6.3.2 Mise à jour sur le Service Public 25-03-2021 (eprocédure)

Suite à l'AGE qui n'a pas permis de trouver un président, le secrétaire a effectué une demande de modification des dirigeants comme le stipule la loi.

Lors de la première demande, un rejet du GREFFE des associations nous a été formulé pour deux problèmes. Il manquait deux signatures (*nouvelle procédure*) et le président.

Une deuxième demande a été effectuée en informant qu'aucun président ne s'est présenté. Le GREFFE nous a réitéré son rejet.

L'information a été transmise au Président de la FFBAD et de la ligue permettant de désengager la responsabilité du secrétaire sur un quelconque manquement de procédure. Ce problème pourrait avoir une incidence sur les dossiers de demande de subventions.

4.6.4 Modification de l'adresse administrative du comité 89 (eprocédure)

L'affaire a été gérée par Yan CORVELLEC.

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : - Email : president@badminton89.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O. : 26.09.1998 n° agrément : 10466

Lors de la demande de modification, il est apparu que l'adresse administrative est encore chez Bruno POTHIER. Le rejet empêche le changement que nous ne pouvions faire auparavant (*nouvelle procédure*).

Le comité doit indiquer une adresse du gestionnaire ainsi que sa fonction.

Le comité d'administration doit décider et valider cette personne et l'information doit-être indiquée dans le compte rendu signé par 2 dirigeants.

Résolution n°9 : Vote sur l'adresse administrative du comité 89

Nombre de votants : 5 - Nombre de personnes ayant voté : 5

Votants -> Pour : 5 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le CA a voté à l'unanimité que l'adresse administrative soit chez Mathieu CLEMENT ayant la fonction de Président provisoirement.

4.6.5 Création de la fiche de fonctions (secrétaire)

L'affaire a été gérée par Yan CORVELLEC.

Afin de respecter à la fois le RGPD et d'informer les licenciés et bénévoles des tâches à effectuer en fonction des missions de chacun. Le secrétaire propose au Comité d'Administration et aux responsables des commissions de construire des fiches de tâche. Chacun à l'occasion de s'exprimer sur le sujet.

Il en résulte que la commission compétition établira sa fiche, les autres commissions n'ayant pas répondu sur le sujet.

4.6.6 Mise en conformité RGPD (registre et fiche de traitement)

L'affaire a été gérée par Yan CORVELLEC.

le registre de traitement débuté avec la fiche de traitement des dirigeants notamment par le questionnaire transmis dans le but de récupérer les informations légales qui seront à indiquer sur le site du service public et gardé par le comité pour poona.

4.6.7 Mise en ligne d'une page facebook

L'affaire a été gérée par Yan CORVELLEC.

La page dédiée à la formation des jeunes a été modifiée au profit du Comité départemental de l'Yonne.

L'objectif étant d'avoir une plus grande lisibilité de nos actions et ainsi pouvoir informer les clubs et permettre de trouver des bénévoles.

4.7 Trésorier

4.7.1 Situation budgétaire 2020-2021

L'affaire a été gérée par Jean Michel PIERRELEE.

La situation budgétaire comité de L'YONNE de Badminton 2020-2021 a été transmise par Jean-Michel à l'ensemble des élus du comité 89. Il reste des ajustements pour que le compte de résultat et le bilan soient approuvés par le CA avant présentation à l'AG.

Le budget prévisionnel devra aussi être présenté.

4.8 hébergeur OVH

L'affaire gérée par Yan CORVELLEC et Jean Michel PIERRELEE.

Validation de la facture OVH de mai 2021

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : - Email : president@badminton89.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O. : 26.09.1998 n° agrément : 10466

Procédure du règlement à valider ? JM.PRL -> CB -> RB

Jean-Michel s'occupe du règlement dès que Yan lui aura renvoyé les codes d'accès d'OVH.

4.9 Diagnostic du territoire

L'affaire a été gérée par l'agent de développement de la ligue BOFC.

Bilan de l'enquête FFBAD et du taux de réponses :

50 % des clubs de l'Yonne 5/10

75 % des clubs de la BOFC.

4.10 Relation avec clubs

L'affaire a été gérée par Yan CORVELLEC.

Échanges, questions, réponses ?

Le secrétaire est resté en permanence en lien avec les clubs par email ou téléphone.

4.11 Commission communication

L'affaire a été gérée par Yan CORVELLEC.

Mise à jour de la page des clubs dont les données étaient obsolètes. Les actions ont été la suppression des données sensibles et la mise en place de liens vers myffbad. Les données sont donc basées sur POONA.

Mise à jour du CMS wordpress avec la version 5.7 et 9 extensions.

2 thèmes (Twenty-One et Twenty) ont été mis à jour.

TITRE 5 | Situation COVID

5.1 Reprise ?

Dates, actions, situations des clubs ?

4 étapes ont été proposées via les réseaux sociaux et sont en attente de confirmation par le ministère des sports.

L'information sera relayée aux clubs et sur la page facebook.

5.2 Relations -> FFBAD -> Ligue -> Comité -> Clubs

5.2.1 Comité -> Clubs

L'affaire a été gérée par Yan CORVELLEC.

Durant toute la période COVID les informations ont été transmises aux Présidents.es des clubs et élus.es du comité du Codep89

Le comité est toujours en recherche de nouveaux élus et de bénévoles pour les commissions.

5.2.2 Ligue -> Comité

A - Réunion du vendredi 16 avril 2021

L'affaire a été gérée par Lionel GRENOUILLET.

Des emails nous ont été transmis principalement par l'agent de développement.

Lionel GRENOUILLET Président de la ligue a transmis un email aux Présidents.es des clubs pour évoquer l'AVENIR du comité de l'Yonne.

La réunion en visio a eu lieu avec la présence des clubs hormis Avallon qui était dans l'incapacité de se connecter et le club du SOBC qui n'a pas répondu aux sollicitations de Lionel GRENOUILLET.

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : - Email : president@badminton89.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O. : 26.09.1998 n° agrément : 10466

23 /27

Intervention de Frédéric BILLIARD. *(Jeune président du comité 71, il s'est présenté avec une expérience du badminton depuis 2015 transmise par le biais de ces enfants.)*

Il a présenté des solutions notamment en termes de communication entre les personnes volontaires déjà impliquées pouvant continuer sans que cela ne soit chronophage.

Le constat a été qu'une fois les missions connues le temps est moins important et permet à d'autres bénévoles de s'impliquer.

Les dirigeants des clubs ont eu l'occasion de s'exprimer. Il ressort une perte de bénévole et une difficulté de recruter au sein des clubs.

Solutions :

- Demander aux clubs ce qu'ils leur permettraient de les aider et de limiter le temps des bénévoles.
- Questionnaire Proposer des outils transposables limitant le travail de bénévoles.
- Émettre des fiches de tâche afin de simplifier le travail des bénévoles.

Un questionnaire d'information a été transmis aux clubs du CD89 dont les informations sont ci-dessous :

Suite à la réunion du vendredi 16 avril 2021 mise en place par la ligue BOFC et l'intervention du président du comité 71, le comité 89 vous propose un questionnaire afin d'orienter les prochaines actions pour aider les clubs et permettre aux bénévoles de s'investir à nous.

*Selon vous, dans quels secteurs le comité 89 peut vous aider ?
(plusieurs choix multiple)*

Secteur Outils :

Mise en place de fiche de poste

Construction d'outils (type excel, word)

Construction de projet club

Secteur formations :

Formation des dirigeants

Formation aux outils numériques

Formation comptabilité

Formation des éducateurs

Formation des bénévoles

Formation poona

Formation aux obligations légales

Secteur interventions :

Mise à disposition d'animateur

Mise à disposition d'initiateur

Mise à disposition d'entraîneur

Le bilan du questionnaire sera transmis le 01 mai dans une note d'information.

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : - Email : president@badminton89.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O.: 26.09.1998 n° agrément : 10466

5.2.3 Ligue -> Comité : griefs

L'affaire a été gérée par Yan CORVELLEC et Emilie FAURE.

Par email en date du 25 avril 2021, Emilie Faure demande que nos conversations ne soient pas polluées par l'existence des griefs avec la ligue.

Le sujet a été évoqué et chacun a eu l'occasion de s'exprimer.

Il est ressorti une proposition de réunion avec le bureau de la ligue en septembre 2021 afin d'avancer sur les projets. Emilie FAURE se charge de faire le relai pour cette mise en place.

B - Projet Territorial 2021 - 2025 -> BOFC

L'affaire a été gérée par Ronan FURIC (CTR Ligue).

Un email a été transmis au CA pour candidater au plus tard le 02 mai 2021 au projet territorial de la ligue.

Dans la présentation vidéo et PDF, il est expliqué que les comités d'administration des comités sont impliqués dans le projet.

Le projet est une bonne avancée mais qui nécessite de ne pas disperser les forces vives et les idées des comités mais bien de les recentrer.

Mathieu étant d'ailleurs sur la construction du projet ANS 2021 qui est au vote.

Yan a demandé à Ronan si les informations étaient concentrées au niveau départemental avant une remontée à la ligue puisque les comités étaient impliqués.

Ronan l'informe que les comités auront la possibilité début mai d'assister aux visios.

Relance le 30 avril de Ronan FURIC.

Emilie Faure et Mathieu Clément membre du CA de l'Yonne informent nous qu'ils ont postulé à différentes commissions.

5.3 Impact sur nos forces vives ?

Nos bénévoles, nos élus, nos éducateurs, nos dirigeants des clubs, nos OTs ?

La formation et le recrutement est essentiel pour relancer le comité et pouvoir continuer nos actions. Comme l'explique Jean-Michel, le comité doit s'étoffer de plus de bénévoles.

Affaire à suivre et il faudra relancer les clubs

5.4 Les labellisations

5.4.1 Campagne Club Avenir 2021

information FFBAD.

La campagne du club Avenir 2021 est ouverte depuis le 09 avril 2021 dont l'information est sur le site fédéral. Retour des dossiers le 16 mai 2021.

Ce label permet au club d'obtenir une aide de 1 000 €

Yan précise qu'aucun joueur du 89 n'est actuellement listé sur le DAI dans les catégories d'âge de poussin 2 à minime 1.

<http://www.ffbad.org/actus-22/2021/campagne-club-avenir-2021-22-lancement-officiel>

Il est demandé à Emilie FAURE si Nathan BOUILLOT sera toujours au CREPS la saison prochaine et d'exposer la saison écoulée en situation COVID et son état d'esprit.

Emilie explique que Nathan se plaît avec 2 séances par jour et qu'à ce jour il devient le plus âgé contrairement à la saison précédente.

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : - Email : president@badminton89.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O. : 26.09.1998 n° agrément : 10466

25 /27

5.4.2 Labellisation EFB (école Française de Badminton)

Aucune information n'est connue à ce jour.

TITRE 6 | Réunion CA et AG

6.1 Date du dernier CA et date AG?

6.1.1 Date CA

Il convient de définir une date pour les derniers points à valider avant l'AG.
La validation par voie électronique a été actée lors de la résolution n°8

6.1.2 Date AG

Il convient de définir une date d'AG conformément à l'article 3.1.2 des statuts de la FFBAD.
Une préconisation de la date avant début septembre est à privilégier afin d'éviter le problème de renouvellement des licences et de bloquer le quorum.
Date pré identifiée : Vendredi 27 août 2021

Résolution n°10 : Vote sur la date de l'AGO

Nombre de votants : 5 - Nombre de personnes ayant voté : 5

Votants -> Pour : 5 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le CA a voté à l'unanimité la date de l'AGO pour le 27 août 2021.

6.1.3 Le prévisionnel 2021

Les comptes seront approuvés électroniquement comme énoncé lors de la résolution n°8
Ainsi le prévisionnel sera présenté au même moment.

6.1.4 Les statuts

L'affaire gérée par Yan CORVELLEC.

Faut-il modifier les statuts ? Répercussion du changement des statuts de la FFBAD !!!

Le secrétaire explique que de nombreux éléments nous imposent de modifier nos statuts comme :

- La Répercussion de la loi sur l'honorabilité des dirigeants et éducateurs bénévoles,
- Préciser une date de début et de clôture des comptes,
- Préciser un nombre d'élus au maximum au Comité d'Administration,

Cela n'empêche en rien les bénévoles d'intégrer les commissions.

- Le secrétaire propose d'indiquer une date limite de candidature et motivation comme la ligue.
- Ajuster nos statuts selon ceux modifiés par la fédération.

Problèmes liés à la vie statutaire liée à la fédération est délégation de service publique par extension : https://www.assistant-juridique.fr/assemblee_generale_annuelle_association.jsp

Le trésorier informe aussi que le CDOS 89 va bouger de lieu ce qui impactera aussi notre siège social et donc nos statuts.

Rappel :

Une AGO devant approuver les comptes lors de l'AG six mois après la clôture de l'exercice comptable. (statuts FFBAD).

Le dossier sera reporté pour la saison prochaine entre décembre et février 2022.

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : - Email : president@badminton89.com

TITRE 7 | Autres dossiers

7.1 AG ELECTIVE DU CDOS89 LE 27/04/2021

L'affaire a été gérée par Jean Michel PIERRELEE.

Le secrétaire a transmis l'email au bureau du comité pour un présentiel et un vote incluant les documents.

Jean-Michel PIERRELEE a représenté le comité.

Il informe que l'AG a été très instructive. Comme par exemple la mise en place dernièrement du sport santé par le CDOS.

Le secrétaire informe qu'il a été sollicité par le CDOS ayant lui-même suivi la formation sport santé mais que pour l'instant le comité n'a pas les moyens humains et que les priorités sont sur la relance de nos actions.

Il faudrait dans un premier temps informer les clubs et voir si des actions peuvent être mises en place.

Pour l'instant d'autres fédérations ont pris de l'avance notamment grâce à leurs salariés.

Le comité n'ayant que des bénévoles, cela semble compliqué.

7.2 Interview Yohan PENEL -> Youtube Orléans (super 100)

Lors de l'interview Yohan a évoqué le premier masque Afnor -> Matignon évoque des étapes de reprise à compter de mi-mai.

7.3 Masques en vente

1er masque en vente est le masque CeramiQ -> 15 € possibilité à 8 € suivant le nombre.

<https://www.ceramiq-wear.com/fr/642-masque-sport>

Un achat en gros permettrait de descendre le coût à 8€. L'Information a été transmise lors de l'AG de la FFBAD.

7.4 Le projet Fédéral 2021

Basé sur le diagnostic des clubs, ligues et comités, le projet fédéral 2021 oriente les axes que prendra la fédération.

http://www.ffbad.org/data/Files/Espaces_Dedies/Dirigeants/Axes_Developpement_Federalx/Projet_2021/Projet_Federal.pdf

Aucune questions diverses, tous les points à l'ordre du jour ayant été vu la séance est fermée.

Fin de la réunion du CA à 22:53.

L'ordre du jour est signé par le Secrétaire et le Président faisant fonction.

Le 01 mai 2021 à DARVAULT.

Le secrétaire
Yan CORVELEC

Le Président
Mathieu CLÉMENT

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : - Email : president@badminton89.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O.: 26.09.1998 n° agrément : 10466